

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 07/03/2024

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 05/2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET SAAD M22

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars, à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Serge Brunel est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : (16)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIÈRES	Christine BENET
MOUX	Jacques DOUTRE
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
THEZAN DES CORBIÈRES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
UDAF	Jean DANÉY DE MARCILLAC

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (09)

CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
FABREZAN	Isabelle GEA
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MONTSERET	Bachir MEDANI
ORNAISONS	Muriel SAEZ
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE

Le Président du CIAS quitte la séance et ne participe pas au vote.

VU les articles L1612-12 à 1612-14, et L2121-31 du CGCT ;

VU l'instruction comptable M 22 ;

Le Conseil d'Administration du CIAS, réuni sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2023, relatif au Budget M22**, dressé par Monsieur André HERNANDEZ

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, Oui l'exposé

Par : 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION 15 voix POUR

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

PRINCIPAL	2023					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		15 417,24			-	15 417,24
Opérations de l'exercice	4 362,79	2 466,43	4 059 602,61	4 059 882,08	4 063 965,40	4 062 348,51
TOTAUX CUMULES	4 362,79	17 883,67	4 059 602,61	4 059 882,08	4 063 965,40	4 077 765,75
Résultat de clôture				-		13 800,35
Restes à réaliser		-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	4 362,79	17 883,67	4 059 602,61	4 059 882,08	4 063 965,40	4 077 765,75
RESULTATS DEFINITIFS		13 520,88		279,47		13 800,35

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président, André HERNANDEZ

